Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 12 (1867)

Heft: 11

Artikel: Liste des ordonnances et règlements fédéraux en vigueur

Autor: Feiss

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-331403

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par

F. LECOMTE, colonel fédéral; E. RUCHONNET, major fédéral d'artillerie; E. CUÉNOD, capitaine fédéral du génie.

N° 11. Lausanne, le 3 Juin 1867. XII° Année.

SOMMAIRE. — Liste des ordonnances et règlements fédéraux en vigueur. — Instruction provisoire sur le fusil français modèle 1866 se chargeant par la culasse (Chassepot). — Actes officiels. — Nouvelles et chronique.

LISTE DES ORDONNANCES ET RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX EN VIGUEUR.

I. REGLEMENTS GÉNÉRAUX.

Règlement de service pour les troupes fédérales, du 19 juillet 1866
(Assemblée fédérale) 1 fr. 20
Appendice à ce règlement, Ire partie. Service intérieur: Récapitula-
tion des devoirs de chaque grade dans le service intérieur, du 19
octobre 1863, deuxième édition, du 17 avril 1865 (Conseil fédé-
ral)
Règlement pour l'administration fédérale de la guerre, Ire partie 45 c.
Règlement pour l'administration fédérale de la guerre, IIe partie, du
14 août 1845 (Diète); supplément à la IIe partie, du 23 décembre
1851 (Assemblée fédérale)
Instruction pour les capitaines et les quartiers-maîtres des troupes
fédérales, avec tableaux annexes, du 31 mars 1847 (Conseil de la
guerre fédéral) 2 fr. 05
Instruction révisée sur les principes et la manière de procéder à l'es-
timation des chevaux, du 28 avril 1852. (Département militaire
fédéral)
Instruction sur l'emploi de la tente abri, du 9 juillet 1861, pour l'an-
cienne ordonnance, et du 10 mai 1865, pour la nouvelle. (Dépar-
tement militaire fédéral; pas encore traduit)

Règlement spécial sur l'emploi des chemins de fer pour les trans-
ports militaires, du 13 septembre 1865 (Conseil fédéral) . 05 c
Règlement sur l'habillement, l'armement et l'équipement de l'armée
fédérale, du 27 août 1852 (Conseil fédéral) 80 c
Changements apportés à ce règlement, du 17 janvier 1861 (Consei
fédéral)
Arrêté du Conseil fédéral, du 15 janvier 1852, concernant quelque
modifications à apporter au nouveau règlement d'habillement, du
17 janvier 1861
Ordonnance sur le nouvel équipement de cheval, provisoire, 31 dé
cembre 1864 (Conseil fédéral)
Appendice à cette ordonnance: Description de la boulgue de frater
avec l'étui, des sacoches du sellier et du maréchal-ferrant de la
cavalerie, selon l'ordonnance sur le nouvel équipement de cheval
du 16 février 1866 (Conseil fédéral; pas encore traduit) . — c
Règlement général sur le choix des recrues et la tenue des écoles
militaires fédérales pour les armes spéciales, du 25 novembre 1857
(Conseil fédéral)
Règlement concernant les matières à exiger des sous-officiers d'artil-
lerie pour être promus officiers, du 20 mars 1865 (Conseil fédéral).
Changement partiel apporté au règlement ci-dessus sur le choix
des recrues, etc
Règlement sur les conditions à remplir par les sous-officiers de ca-
valerie pour être promus au grade d'officier, du 26 décembre
1866 (Conseil fédéral.) Changement partiel apporté au même rè-
glement que ci-dessus, sur le choix, etc
Manuel pour l'enseignement de la gymnastique aux troupes fédérales.
Première partie: Exercices libres (provisoire), du 13 janvier 1862
(Département militaire fédéral) 85 c.
Instruction pour l'escrime, pointe et contre-pointe, du 15 février 1865
(Conseil fédéral; pas encore traduit) 35 c.
Règlement sur les subsides à accorder, par la Confédération, aux so-
ciétés volontaires de tir, du 13 mai 1864 (Conseil fédéral) — c.
Instruction sur la connaissance du cheval, du 21 novembre 1846
(Conseil de la guerre fédéral) 1 fr. 75
Ordonnance générale pour les trompettes 60 c.
II. ETAT-MAJOR GĚNÉRAL.
Instruction pour l'état-major de l'armée fédérale 1859 60 c.
Planches
III. GÉNIE.
Règlement de pontonniers pour les troupes du génie de l'armée

fédérale, du 26 décembre 1864, avec 23 planches (Conseil fédéral; pas traduit)
IV. ARTILLERIE.
Règlement d'exercice pour l'artillerie fédérale, du 10 août 1843, avec
planches (Diète)
Règlement d'exercice pour l'artillerie fédérale, Ve partie. Ecole de brigade (provisoire), du 18 août 1865 (Conseil fédéral) . 15 c.
Règlement sur le service des bouches à feu (provisoire), du 17 février 1864 (Conseil fédéral)
Comme complément de ce règlement: Instruction sur l'emploi des fusées percutantes pour l'obus des canons rayés de 4 liv. (provisoire), du 9 mars 1866 (Conseil fédéral)
Instruction pour le service des obusiers de montagne, avec un appendice: Instruction pour le service en campagne de l'artillerie de montagne, du 12 mars 1862 (Conseil fédéral) — c
Instruction sur le service des batteries de fusées, du 2 juin 1862 (Conseil fédéral)
Manuel pour la construction des batteries, de 1841 1 fr. 75
Instruction pour les manœuvres de force, du 28 février 1862 (Consei fédéral)
Service de campagne et tactique de l'artillerie de campagne fédérale pour les officiers de l'arme, du 15 juin 1866 (Conseil fédéral) — c
Règlement pour le service de train de l'armée, du 23 juillet 1866 (Conseil fédéral; pas encore traduit)
Impression spéciale de la IIIe partie de ce règlement avec le titre de Règlement général d'équitation pour l'armée fédérale, du 23 juille 1866 (Conseil fédéral; pas encore traduit)
Carnet du soldat du train suisse, du 25 juillet 1864 (Conseil fédéral) pas encore traduit
Manuel à l'usage des sous-officiers et canonniers de l'artillerie suisse (édité avec autorisation du Département militaire fédéral), du 9 mars 1861
Supplément à ce manuel, de 1863 (pas encore traduit)
V. CAVALERIE.
Règlement d'exercices pour la cavalerie fédérale, du 18 juillet 1843 avec planches (Diète). Nouvelle édition, du 27 février 1865 1 fr. 60

Ecole de peloton, imprimé à part 50 c.
Règlement de service pour les guides, du 22 décembre 1862 (Conseil
fédéral)
Règlement général d'équitation pour l'armée fédérale, du 23 juillet 1866 (Conseil fédéral; voir ci-dessus sous § IV) 10 c.
Dénomination des différentes parties de l'équipement de cheval, comme appendice au service d'écurie; avec instruction sur la manière de brider, débrider, seller et desseller, ajustage et paquetage de l'équipement de cheval, du 6 janvier 1865 (Département militaire fédéral)
Appendice spécial sur le paquetage des sacoches du frater et des ouvriers de la cavalerie, du 16 février 1866 (Département militaire fédéral; pas encore traduit)
Règlement sur le service d'écurie pour la cavalerie fédérale, de 1847
VI. INFANTERIE.
Règlement d'exercice pour l'infanterie de la Confédération suisse. Ecole du soldat, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale) . — c. Modifications à l'école du soldat, du 5 avril 1859 (Conseil fédéral) — c.
Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse. Ecole de poloton et de compagnie, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale)
Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse.
Ecole de bataillon, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale). Nouvelle édition, du 24 mars 1865
Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse.
Ecole de brigade, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédérale). Nou-
velle édition, du 24 mars 1865
Règlement d'exercices pour l'infanterie de la Confédération suisse. Service de l'infanterie légère, du 26 juillet 1856 (Assemblée fédération)
rale)
sition et de pointage, de 1852
Connaissance et entretien du nouveau fusil d'infanterie, supplément à
l'instruction sur le tir à la cible, 1865. (Département militaire fé-
déral)
Instruction pour les sapeurs de l'infanterie fédérale, du 21 mai
1862
Supplément du 1er octobre 1866 (Département militaire fédéral) — c.
C.

VII. SERVICE JUDICIAIRE.

Loi fédérale sur la justice pénale pour les troupes fédérales, du 27 août 1851 (Conseil fédéral) 60 c.
Arrêté du Conseil fédéral concernant les articles de guerre, du 28 juillet 1854
VIII. SERVICE SANITAIRE.
Règlement et instruction sur le service de santé de l'armée fédérale, du 30 juillet 1859 (Assemblée fédérale), resp. 22 mai 1861 1 fr. 25 Instruction pour les fraters et les infirmiers de l'armée fédérale, du 30 janvier 1861 (Conseil fédéral)
IX. MATÉRIEL.
Règlements sur les effets et ustensiles de campagne et de campement pour l'armée fédérale, du 18 juillet 1843 (Diète)
25 planches, avec titre
Supplément à cette ordonnance, du 16 février 1866 (Conseil fédéral)
pour les batteries de 4 livres rayées, et sur l'équipement des bat- teries rayées de 4 livres avec du matériel ancien transformé, du 27 juin 1864 (Conseil fédéral)
Ordonnance sur le matériel des batteries de montagne de l'armée fédérale, du 22 avril 1861, avec deux suppléments (Département mi-
litaire fédéral; pas encore traduit)
canons rayés, 1862

Ordonnance sur le chariot de parc soit fourgon de batterie pour toutes
les batteries, chariot de rechange et forge de campagne pour les
batteries de fusées, du 12 septembre 1864 (Conseil fédéral) 1 fr. 80
Ordonnance sur le fourgon de bataillon, du 18 janvier 1864 (Conseil
fédéral; pas encore traduit) 1 fr. 75
Corrections et compléments à l'ordonnance sur les affûts et voitures
de guerre, du 25 avril 1853 et 24 décembre 1856 50 c.
6 planches à la dite ordonnance, nos 29-34 1 fr. 65
Ordonnance sur les bouches à feu, du 6 juin 1851 et du 4 mars
1853
Règlement sur l'armement et l'assortiment des bouches à feu et voi-
tures de guerre, du 25 avril 1853 (Conseil fédéral) 75 c.
Ordonnance sur les pièces rayées de montagne de 4, leur munition,
hausse et organisation intérieure des caissons de munitions, du 5
février 1864 (Conseil fédéral)
Ordonnance sur les chariots et chevalets de fusées, du 5 septembre
1862, avec 3 planches (Conseil fédéral) 3 fr.
Ordonnance sur les harnais d'artillerie, du 4 juin 1853, avec 3 plan-
ches (Conseil fédéral)
Appendice à cette ordonnance, du 27 avril 1864 (Conseil fédéral) 45 c.
Nomenclature des harnais d'artillerie. Ordonnance de 1853 . — c.
Dispositions principales pour la confection des munitions de bouches
à feu, du 6 décembre 1856 : Arrêté du Département militaire fédéral
concernant l'introduction des étoupilles à friction, du 1er juin
$1860 \dots \dots$
Instruction pour le paquetage des munitions, 1863 (pas encore tra-
duit)
Ordonnance sur les armes à feu à percussion de l'infanterie, de la
cavalerie, de l'artillerie et des troupes du génie, du 13 avril 1842,
avec 2 planches (Conseil de la guerre fédéral) 70 c.
Ordonnance sur le fusil d'infanterie suisse, du 24 décembre 1863,
avec 2 planches (Conseil fédéral)
Ordonnance sur la carabine suisse, du 10 décembre 1864, avec 2
planches (Conseil fédéral) 1 fr. 40
Prescription concernant la confection et le paquetage de la munition
pour le nouveau fusil d'infanterie, celui de chasseur et la carabine,
du 20 mai 1864 (Conseil fédéral)
Ordonnance sur la confection des fusils, des caisses d'outils et de la
munition, etc., du 16 septembre 1859 (Conseil fédéral) . — c.
Prescription concernant l'équipement des caisses d'outils d'armuriers
et de pièces de rechange pour bataillons d'infanterie, suivie d'une
instruction sur leur chargement, du 8 mars 1864 1 fr. 20

Tarif des prix des réparations des fusils et pistolets, du 1er décembre
1847
Dessins et description des différents objets de l'équipement dans
la partie du matériel sanitaire des corps de l'armée fédérale,
1842 6 fr. 55
Prescription concernant l'équipement et l'organisation des caisses de
vétérinaires pour les compagnies d'artillerie et de cavalerie de
l'armée fédérale, juillet 1847 1 fr.
Emis avec autorisation du Département militaire fédéral.
Berne, le 20 février 1867.
Le chef de bureau,

FEISS.



INSTRUCTION PROVISOIRE (1) SUR LE FUSIL FRANÇAIS MODÈLE 1866 SE CHARGEANT PAR LA CULASSE (CHASSEPOT).

DIVISIONS PRINCIPALES DU FUSIL MODÈLE 1866.

Le fusil modèle 1866 se charge par la culasse; il est du calibre de 11 millimètres.

Rayures : Inclinaison de droite à gauche. Nombre, 4. Profondeur uniforme de 0mm3. Largeur égale à celle des plans. Pas. 55 centimètres

i as, 55 centimetres.	
Poids de l'arme: Du fusil 4 kil. 000).
Du sabre-baïonnette 0 630).
Du fourreau 0 385).
Poids total, 5 kil. 015	
Cartouche: Poids de la balle 25 gr. 00	
» de la charge 5 50	
» total de la cartouche 31 50	
» du paquet (9 cartouches) . 295 00	
Calibre de la balle : à la base du cône 11 mm 3	
» entre la partie cy-	
lindrique 11 0	
» au bourrelet . 11 7	
Hauteur de la balle 25 0	

⁽¹⁾ Cette instruction vient d'être distribuée aux troupes françaises. Une édition portative en sera prochainement publiée chez Dumaine, à Paris.